

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gén. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; Trésorier : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement	France et Colonies fr ^{es}	10 fr.
	annuel } Etranger	15 fr.

SIÈGE SOCIAL A LYON :
33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

2887 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions.***Ont été admis à la séance du 28 février :*

MM. Saunier, Astier, Firbas, M^{lles} Quillatre, Arphand, Andrillat, MM. Parade, Billiémas, M^{lle} Eynard, MM. Angelier, Servat, Mazetier, M^{lle} Bachrach, MM. Nelva, Séguin, Aubert, Roger.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Mardi 13 Mars 1928, à 20 heures.

1^o *Vote sur l'admission des candidats présentés à la séance du 28 février, auxquels sont ajoutés :*

M^{lle} Aubreton (Marie), institutrice, 27, rue Carnot, Roanne (Loire), parrains MM. Michel et Larue. — M^{lle} Aubreton (Madeleine), institutrice, 27, rue Carnot, Roanne, parrains MM. Michel et Larue. — M. George, château d'Urfé, Saint-Marcel-d'Urfé, par Juré (Loire), parrains MM. Bertrand et Vial. — M. Levet, 5, boulevard Jules-Ferry, Roanne, parrains MM. Trubert et Vuillod. — M^{lle} Déchavanne (Alice), chez M^{lle} Theyenin, quai de l'Île, Roanne, parrains MM. Bertrand et Larue. — M. Garangou, 10, rue Gambetta, Roanne, parrains M^{lle} Pajot et M. Larue.

2^o *Présentation de :*

M. Apfel (Emile), Albaron (Bouches-du-Rhône), par MM. Puel et Nicod. — M. Corbière (Louis), professeur honoraire, 70, rue Asselin, Cherbourg

les quittances majorées de 2 francs (soit 12 francs) pour tenir compte des frais, seront présentées par le service des Postes.

Les membres résidant hors de France sont priés d'envoyer, *avant le 31 mars prochain*, le montant de la cotisation de 1928, soit 15 francs, par mandat-poste international ou par *chèque payable à Lyon*, adressé au Trésorier.

EXONÉRATION

M. CHAREL (Léon), M. HOLLOWAY (Thomas-E.), se sont fait inscrire comme membres à vie.

PARTIE SCIENTIFIQUE

GRUPE DE VILLEFRANCHE

Séance du 14 Novembre 1927

De nombreux spécimens de champignons frais, provenant de l'excursion publique de la veille aux bois d'Alix, ont été présentés parmi lesquels il faut signaler plus spécialement un bel exemplaire d'*Hydnum erinaceus* (Hydne hérisson).

Les Serpents Venimeux de France

Par M. A. VICARD

M. A. VICARD traite ensuite des serpents venimeux de France. Il donne un aperçu général de la répartition des serpents à la surface du globe et montre combien l'Europe et la France, plus particulièrement, sont favorisées par le très petit nombre de ces hôtes dangereux.

Sur 2.260 espèces d'Ophidiens, les $\frac{2}{3}$ seulement ont des glandes venimeuses, $\frac{1}{3}$ seulement possèdent en même temps un crochet inoculateur et $\frac{1}{5}$ seulement ont une glande à réservoir. Ce sont les plus dangereux.

L'Amérique compte 91 grands venimeux sur 250 espèces. Au Brésil, le *Lachesis mutus*, qui peut atteindre 3 mètres de long, est la terreur des troupeaux qu'il décime.

L'Asie-Malaisie possède 165 gros venimeux sur 300 espèces. Les décès se chiffrent annuellement par 25.000 aux Indes, ne correspondent qu'à 35 % des morsures et dus surtout au Cobra ou serpent à lunettes. Le *Naja bungarus*, le plus long des serpents venimeux, pouvant atteindre 4 m. 70, est fatal à l'homme et sa morsure peut même provoquer la mort de l'éléphant. Il se nourrit de serpents. Heureusement il existe un ennemi de ces reptiles, la Mangouste, que l'on élève à l'état domestique pour purger les alentours des habitations de ces hôtes indésirables.

L'Afrique a 75 grands venimeux sur 210 espèces. Ce sont surtout des vipérides. L'aspic de Cléopâtre est un *Naja* d'Afrique.

L'Europe, privilégiée à cet égard, n'a à redouter que 8 espèces venimeuses de petite taille dont 3 seulement pour la France. Les 2 plus communes sont la Péliade ou Vipère grise, la Vipère aspic ou Vipère rouge.

Le conférencier énumère les caractères qui permettent de différencier de loin une vipère d'une couleuvre, puis les caractères spécifiques concernant l'œil et les plaques céphaliques. Des figures illustrent la causerie et montrent

la disposition de l'appareil venimeux de la vipère. Au moment où l'animal mord, des muscles pressant sur le réservoir glandulaire, le venin est projeté avec force dans le crochet et la diffusion en est ainsi intense.

Ce venin est un complexe albuminoïde qui renferme à la fois une toxine mortelle et un vaccin immunisant. En chauffant ce venin dilué à 1/5000 pendant quinze minutes à 75 degrés, on détruit la virulence et il reste le vaccin immunisant. Pour préparer du vaccin de cobra, le Dr CALMETTE constata qu'il fallait chauffer à 90 degrés pour détruire la toxine. Malheureusement, à cette température, le vaccin était aussi détruit. CALMETTE obtint le vaccin en traitant le venin par l'hypochlorite de chaux. En vaccinant des chevaux, ceux-ci pouvaient supporter ensuite des injections de venin actif à doses massives et leur sang produisait alors des quantités appréciables d'antitoxines. Ce sang donne du sérum antivenimeux employé en injection contre les morsures.

L'action des hypochlorites et des oxydants (permanganate, acide chromique), a été utilisée pour le traitement des morsures. La trousse LECROS en était l'application. La neutralisation du venin par les oxydants se fait alors dans la plaie (on fait plusieurs injections tout autour de la plaie). Mais le sérum qui ne demande qu'une injection sous la peau est infiniment préférable.

Vipères. Légendes et Médecine. — La race blanche seule marque une aversion pour les serpents (le singe aussi d'ailleurs). Les peuplades colorées les craignent moins et beaucoup leur consacrent un culte. (Égypte, Inde, Amérique du Nord). Dans la Grèce antique, à Epidauré, la ville aux guérissons miraculeux, le serpent reste le guérisseur à qui Esculape avait transmis ses pouvoirs. Celui-ci était représenté à Rome par une couleuvre sacrée : la Couleuvre d'Esculape. Peut-être est-ce le point de départ de l'importance de la vipère dans la médecine. La thériaque qui guérissait les morsures et bien d'autres maux se composait d'une soixantaine d'ingrédients dont le plus important était la poudre de vipère. Sa première formule remonterait à Mithridate, mais elle a subi depuis bien des changements et des modifications. La thériaque était encore inscrite au Codex au début de notre siècle. Enfin, tout le monde connaît l'eau-de-vie de vipère (c'est d'ailleurs souvent une couleuvre), qui guérit les coliques et jouit de beaucoup de vertus aux yeux des gens de nos campagnes.

BIBLIOGRAPHIE

Dr MASSIA, les petits dangers dans les excursions mycologiques : blessures d'épines, insectes piqueurs, serpents venimeux, (*Bulletin*, VI, 1927, p. 135-136).

SECTION BOTANIQUE

Séance du 29 Novembre 1927

M. le professeur BEAUVÉRIE annonce que notre regretté collègue Paul PRUDENT a légué à la Faculté des Sciences une précieuse collection et une bibliothèque très riche entièrement consacrées aux diatomées.

Il présente ensuite un ouvrage de M. ABRIAL ayant pour objet la « Culture des plantes médicinales » et fait remarquer que nul n'était mieux qualifié que notre collègue pour traiter cette question à laquelle il se consacre depuis longtemps.

M. CHASSIGNOL, de Bourg-le-Comte (Saône-et-Loire), fait connaître qu'il